

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
MATERNEL ET PRIMAIRE

REPUBLIC OF CAMEROUN
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

DIRECTORATE OF NURSERY
AND PRIMARY EDUCATION

DECISION N° 908/A/550 /D/MINEDUB/SG/DRH/DEMP
Portant nomination d'un Directeur d'Ecole dans le ressort de la Délégation
Régionale de l'Education de Base du Centre.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 98/004 du 18 avril 1998 portant orientation de l'Education au Cameroun ;

Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education
De Base ;

Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Est, à compter de la date de signature de la présente Décision, nommé au poste
ci-après dans les Services Déconcentrés du Ministère de l'Education de Base :

DELEGATION REGIONALE DE L'EDUCATION DE BASE DU CENTRE
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION DE BASE DU MFOUNDI
INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE YAOUNDE III^e

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE D'AFANOYOA II

Directeur : Monsieur **AMOUGUI Théodore**, Instituteur Contractualisé (IC4),
Matricule 683 386 - B, précédemment *Directeur à titre intérimaire* dans la même école.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en
vigueur.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copies :

- SG/SDACL
- DRH/SDDRH/SIGIPES/SGP
- DEMP
- DREB/CENTRE/DDEB-MFOUNDI
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES.

Yaoundé, le 24 DEC 2020



Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA